

Sylvain Rochex
Tournaloup
73110 La Table
04 56 29 35 06

La Table, le 7 novembre 2015

Mairie de Pontcharra
A l'attention de
Me Sandrine SIMONATO-SCHIAVON
5e adjointe
en charge de la petite enfance, vie scolaire, jeunesse

Madame,

Suite à notre agréable rencontre du 6 novembre dernier, dans votre bureau, en mairie de Pontcharra, nous vous écrivons pour vous proposer **une piste** qui permettrait de progresser vis à vis des points que nous avons soulevés ensemble.

Il s'agirait de créer à **Pontcharra** un espace de type « **Méli Mélo** » **sur le modèle de celui qui existe actuellement sur la commune de Crolles (38)**.

En effet, l'espace « **Méli-Mélo** » à Crolles est une simple salle communale, de 100 mètres-carrés, agréable, d'une capacité située autour de 50 à 100 personnes, chauffée (au besoin), lumineuse, disposant de sanitaires, qui est à la disposition des habitants pour tout type de rencontres. Le point crucial de ce type d'espace est la simplicité d'utilisation et sa destination vers une pure citoyenneté.

Contrairement à l'extrême majorité des espaces municipaux du territoire, l'espace « **Méli-Mélo** » de Crolles ne requiert pas d'association Loi 1901, pas de tarification (c'est gratuit), pas de police d'assurances (c'est basé sur la responsabilité civile), pas de limite d'utilisation, et les conditions d'utilisations sont simplifiées au maximum. Oui, c'est possible.

C'est **un fonctionnement par planning**. Il suffit de vérifier si la salle est libre et de retirer les clés, et de les rendre ensuite. L'espace « **Méli Mélo** » est disponible 365 jours sur 365 de 8h à 23h30. Un document officiel stipule les conditions d'utilisation (simples !) et un règlement intérieur est rédigé (très simple lui aussi!). Ces deux documents concourent au respect évident des lieux (ménage, fermeture,...). Je vous précise ici que dans notre esprit (ou dans celui

de ceux qui ont mis en place l'espace « **Méli-Mélo** »), tout ce qui concerne les dérives connues : alcool, tabac, drogues, nuisances sonores (...), est pensé en amont, et lesquelles seront évidemment proscrites, et le tout, précisé dans le règlement intérieur.

Nous disions qu'un tel type d'espace n'admet pas de limites d'utilisation (du style : « *X fois par an par personne* »), on peut donc imaginer ensuite, si « succès » il y avait, que **la technique simple du tirage au sort** soit employée pour répartir des demandes.

Vous ayant présenté cette piste, nous sommes donc à votre disposition pour mettre en place sur la commune de Pontcharra un espace « **Méli Mélo** » et nous sommes prêts pour œuvrer avec vous (gratuitement) afin de créer la dynamique nécessaire pour que le lieu, une fois en place, soit correctement identifié par les habitants, pour créer des motivations et faire vivre ce lieu.

Le cœur de cette dynamique sur laquelle nous voulons œuvrer, serait que **de plus en plus de communes alentours et françaises mettent sur pieds des espaces « Méli-Mélo » qui se reconnaîtront** (et pourquoi pas porteront ce même nom : « **Méli-Mélo** ») .

L'étape suivante pourrait être d'organiser la possibilité d'augmenter substantiellement « **la convivialité** » de l'espace « **Méli-Mélo** » sur des bases très simples **sur lesquels tout le monde se retrouverait** (bibliothèque, canapé, tapis) pour que les espaces « **Méli-Mélo** » deviennent chaleureux.

Bien à vous,

Sylvain Rochex et Mathilde Anstett

En P.J. : le document des « conditions d'utilisations » de l'espace « **Méli-Mélo** » à Crolles.